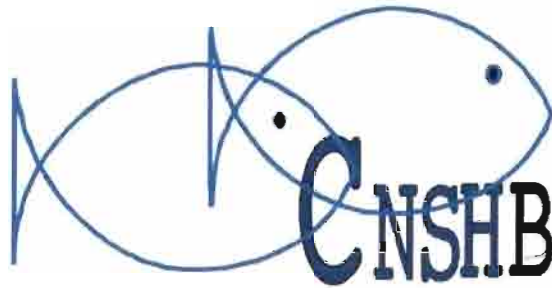


REPUBLIQUE DE GUINEE
MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE
CENTRE NATIONAL DES SCIENCES HALIEUTIQUES DE BOUSSOURA
(C.N.S.H.B)



Accès à l'espace et à la ressource :
Compétitions et conflits entre la pêche artisanale et la
pêche industrielle dans la ZEE guinéenne

GUILAVOGUI Athanase

LE FUR Jean

DOUMBOUYA Alkaly

DOCUMENT SCIENTIFIQUE N°36 – OCTOBRE 2004

Sommaire

Introduction	4
I. Matériel et méthodes	5
I.A La collecte des données	5
I.B Traitement des données	6
II. Aperçu de la réglementation pour l'accès à l'espace et à la ressource de la ZEE Guinéenne	6
III. Bref aperçu du milieu et des ressources halieutiques	8
III.A Le milieu	8
III.B Les ressources	8
IV. Analyse des interactions	9
IV.A Interaction au niveau de l'accès à la ressource	9
IV.A-1 Compétition pour la capture des sardinelles et des petits capitaines	10
IV.A-2 Compétition pour la capture de bobo et des bars divers	11
IV.A-3 Compétition pour la capture des machoirons et des dorades	12
IV.B Interaction au niveau de l'accès à l'espace	13
V. Description des conflits de pêche	15
V.A Importance des conflits par type d'engin de pêche	15
V.B Mobilité et conflit de pêche	16
V.C Variabilité des conflits à l'échelle de la journée	16
V.D Variabilité mensuelle des conflits de pêche	17
V.E Variabilité des conflits de pêche au cours des 5 dernières années	17
V.F Les dégâts observés au cours des conflits de pêche	18
V.G Coût des destructions et des pertes d'engins de pêche	19
V.H Résolution des conflits de pêche	19
Conclusion	20
Bibliographie	21

ACCES A L'ESPACE ET A LA RESSOURCE :

Compétitions et conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle dans la ZEE guinéenne

Guilavogui A. Le Fur, J. et A. Doumbouya

RESUME

Les compétitions entre les flottilles de pêche artisanale et industrielle pour l'accès à la ressource et à l'espace au niveau de la ZEE guinéenne ont été décrites. La compétition pour l'accès à la ressource est observée essentiellement au niveau de la communauté à sciaenidés, (bobo et bars divers), les polynémidés (petit capitaine) les ariidés (machoirons) et les sparidés (dorades diverses). Ces compétitions occasionnent des conflits provoquant des pertes et des destructions d'engins de pêche artisanale, des destructions de pirogues et des noyades d'équipage. Pour 9 ports de pêche ayant fait l'objet d'enquêtes, 230 cas de conflits ont été enregistrés de 1992 à 2000. Par rapport aux dégâts observés, les pertes et les destructions d'engins de pêche sont plus fréquentes et représentent plus de 95 % des conflits enregistrés. Les pêcheurs à la palangre et au filet maillant calé sont les plus exposés aux conflits de pêche. Ils ont enregistré plus de 60 % des conflits déclarés avec respectivement 43 % et 25 %. Les pêcheurs au filet dérivant et au filet encerclant viennent en seconde position. La plupart des accrochages a lieu la nuit entre 18 heures et 6 heures du matin. Ils se produisent tout le long de la côte, essentiellement dans la zone qui s'étend de 2 à 15 milles marins.

Mots Clés : *ZEE, Pêche artisanale, Pêche industrielle, ressources, espaces, compétition, conflits,*

Introduction

Le secteur des pêches maritimes guinéen a connu un développement considérable ces dernières années. L'avènement de la deuxième République en 1984 qui a consacré la libéralisation de l'économie guinéenne et le désengagement de l'Etat des structures de commercialisation a fortement contribué à ce développement du secteur. Celui-ci démontre depuis des signes d'un formidable dynamisme : multiplicité des flottilles de pêche artisanale et industrielle, diversité des moyens et des stratégies mis en œuvre pour accéder à l'espace et à la ressource, création d'un réseau étendu de mareyage, construction d'installations de traitement du poisson..... Chavance al. (1992) ont ainsi constaté l'accroissement sensible du parc piroguier (environ 19% de 1989 à 1992), et répertorié 12 types d'engins de pêche au niveau de la pêche artisanale maritime. En pêche industrielle également, on constate depuis 95 une forte augmentation du nombre des navires de diverses nationalités opérant dans la ZEE guinéenne. Cet accroissement a atteint plus de 500% à partir de 1997 et s'est relativement stabilisé au cours de ces trois dernières années. Ces évolutions observées au niveau des pêcheries et le caractère multi-spécifique de l'exploitation des ressources halieutiques marines engendrent des relations de concurrence et de complémentarité entre les différents types de pêche. De fortes concurrences sont alors observées entre les flottilles de pêche artisanale et celles de la pêche industrielle. Ces interactions entraînent souvent des conflits provoquant des dommages importants surtout chez les pêcheurs artisans.

Dans le souci de fournir à l'administration des pêches des outils pouvant contribuer à faciliter les prises de décisions en matière d'aménagement et de gestion rationnelle des pêcheries guinéennes, le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura a, depuis 1985, adopté une approche pluridisciplinaire portant à la fois sur les caractéristiques biologiques des ressources exploitées, les systèmes d'exploitation de l'espace et de la ressource, sur les caractéristiques environnementales du milieu et sur les dimensions sociales et économiques du secteur. Par ailleurs un programme de protection et de surveillance des pêches est mis en œuvre depuis 1993 avec la création du CNSP. Ce Centre est chargé de l'application de la réglementation et des mesures de surveillance en matière des pêches (LESNOFF et al 1999).

Par son ampleur, le phénomène de conflit entre pêcheurs artisans et les chalutiers de la pêche industrielle constitue aujourd'hui l'une des principales préoccupations tant de l'administration des pêches que des communautés de pêche artisanale qui en sont directement victimes.

Cette étude se situe dans ce contexte et a pour objectif la description du phénomène de concurrence entre la pêche artisanale et la pêche industrielle à travers une analyse des compétitions au niveau de l'accès à la ressource et à l'espace, des conflits de pêche et les conséquences qu'ils engendrent. L'étude permettra aussi de comprendre le niveau de vulnérabilité

des types d'unité de pêche artisanale face aux interactions pour l'accès à l'espace et à la ressource.

I. Matériel et méthodes

I.A LA COLLECTE DES DONNEES

Les informations exploitées proviennent de deux sources. La première concerne les informations puisées dans les différentes bases de données du CNSHB. Il s'agit :

- des données de captures des pêcheries artisanale et industrielle tirées des bulletins statistiques des pêches publiés de 1995 à 1999.
- des informations relatives aux objets géographiques (les zones de pêche artisanale maritime, la bathymétrie de la ZEE Guinéenne, la grille des coordonnées géographiques, les préfectures de la zone côtière guinéenne). Ces objets géographiques ont été créés en 1997 par l'Observatoire des pêches dans le cadre du projet SIG sous-régional, fruit de la collaboration entre le CNSHB, l'IRD et la FAO. La seconde source représente les enquêtes réalisées auprès des pêcheurs artisans de certains débarcadères du littoral guinéen. Ces enquêtes ont été effectuées à partir d'un questionnaire structuré à quatre niveaux :
 - a) Le premier niveau concerne l'équipage de la barque artisanale (armateur ou capitaine de l'équipage) ayant subi un dommage par suite de collision avec un navire de pêche industrielle ;
 - b) le deuxième niveau décrit les circonstances dans lesquelles s'est déroulée la collision. Ce niveau intègre les zones de conflit, les ressources exploitées et les périodes de conflit.
 - c) le troisième niveau décrit les dégâts causés au cours du conflit de pêche ainsi que les coûts des dommages provoqués (perte ou destruction d'engin de pêche, destruction de pirogue ou perte de toute l'unité de pêche, naufrage d'équipage) ;
 - d) le quatrième niveau de la fiche d'enquête décrit l'issue de la résolution du conflit déclaré par le pêcheur auprès des autorités du débarcadère, de la marine nationale ou du CNSP.

La stratégie de l'enquête est basée sur le recensement des cas de conflit dans des ports choisis en fonction de l'importance de leur parc piroguier et de leur situation géographique. Neuf ports ont été ciblés dont 4 sont situés au nord (*Kamsar, Koukoudé, Taboriah, Doyéma*); deux à Conakry (*Bonfi et*

Kaporo) et 3 ports de pêche retenus au sud (*Konimodia, Matakang et Khunyi*).

Les déclarations faites par le capitaine ou l'armateur de la pirogue accidentée sont validées par les autorités du port, en l'occurrence les chefs de port.

I.B TRAITEMENT DES DONNEES

L'analyse des interactions au niveau de la ressource a été faite en comparant, à partir des histogrammes, les débarquements réalisés par les types de pêche artisanale et industrielle. Les données utilisées ont été tirées des bulletins statistiques publiés de 1995 à 1999 par le CNSHB. La détermination des profils de capture des deux pêcheries a permis d'identifier les catégories statistiques ou les espèces compétitives qui ont servi de base pour les analyses de comparaison. Les variables quantifiables ont été essentiellement représentées en histogramme.

La compétition autour de l'espace a été traitée au regard des zones fréquentées et des heures de fréquentation des dites zones de pêche.

Trois logiciels ont été essentiellement utilisés pour le traitement des informations collectées : Foxpro qui a servi pour la conception des programmes de saisie, Excel pour le traitement des données saisies et Mapinfo pour la réalisation des cartes des zones de conflits.

II. Aperçu de la réglementation pour l'accès à l'espace et à la ressource de la ZEE Guinéenne

L'objectif global assigné au secteur des pêches de Guinée est la maximisation des bénéfices économiques et sociaux que le pays peut tirer des ressources halieutiques présentes dans sa ZEE, dans le respect des équilibres de l'écosystème marin et la durabilité de l'exploitation des ressources. La contribution de la pêche à la sécurité alimentaire par l'apport de protéines animales, la création d'emplois, l'amélioration des recettes de l'état et la promotion d'un secteur privé dynamique et opérationnel ont été définies comme les objectifs spécifiques du secteur.

Pour atteindre ces objectifs d'aménagement et de gestion rationnelle des pêches, les autorités de tutelle s'appuient explicitement sur deux outils d'exécution et de terrain que sont la surveillance et la protection des zones de pêches et la recherche halieutique. Dans ce contexte d'aménagement défini, M.M. Diallo (1999) dégage les visées suivantes des plans de pêche guinéens:

- a) protéger le patrimoine national que constituent les ressources halieutiques afin d'en assurer la pérennité ;

- b) protéger les écologies fragiles et stratégiques pour la reproduction du poisson ;
- c) minimiser les conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle ;
- d) réduire le taux de rejets en mer qui augmentent la mortalité par pêche sans retombées économiques pour l'économie nationale.

Les plans de pêche annuels élaborés par les deux institutions chargées de la surveillance et de la recherche halieutique font régulièrement un rappel des mesures réglementaires relatives au zonage des activités de pêche dans les eaux maritimes guinéennes et définissent, pour la pêche industrielle, les quotas de captures autorisés. Ils attribuent également des quotas de captures principales et accessoires aux différentes pêcheries industrielles. Conformément à ces mesures (Tableau 1), les chalutiers de la pêche glacière, dont la longueur est inférieure ou égale à 15 m, ne sont ainsi autorisés à pêcher qu'au-delà des 6 milles marins de la ligne de base. Quant à la pêche chalutière démersale, elle doit opérer au-delà des 10 milles de la ligne de base. La pêche industrielle pélagique évolue en dehors des 50 milles où elle rencontre les espèces pélagiques qu'elle cible.

Dans le cadre de cette zonation de l'espace maritime guinéen, la pêche artisanale n'est pas limitée dans un rayon d'action donné, compte tenu entre autres de la haute sélectivité des engins de pêche utilisés et de l'autonomie réduite des embarcations. Cette répartition de l'espace maritime est similaire à celle en vigueur au Sénégal, M. DIALLO (1993).

Il y a lieu de rappeler que de 1994 à 1996 les mesures réglementaires étaient plus rigoureuses mais elles ne découlaient pas nécessairement d'études issues d'évaluations scientifiques suivies. Au cours de cet intervalle de temps, la pêche démersale et la pêche pélagique en Guinée étaient respectivement autorisées au-delà de 12 et 80 milles marins. Ces limites ont été ramenées près des côtes depuis 1998.

Tableau 1 : répartition des zones accessibles aux différents types de pêche

Type de pêche	Zones autorisées
Pêche artisanale maritime	→ à partir de la ligne de base
Pêche glacière (chalutiers dont la longueur est inférieur ou égale à 15 m).	→ Au-delà de 6 milles de la ligne de base
Pêche industrielle démersale	→ Au-delà de 10 milles de la ligne de base
Pêche industrielle pélagique	→ Au-delà de 50 milles de la ligne de base

III. Bref aperçu du milieu et des ressources halieutiques

III.A LE MILIEU

Le plateau continental guinéen est le plus étendu de la côte ouest africaine. D'une longueur de côte d'environ 350 km et d'une superficie de 43 000 km², sa largeur varie de 87 milles au Sud à 104 milles au Nord. En plus de cette largeur importante, le plateau continental guinéen présente une pente très douce (Tableau 2).

Tableau 2 : Bathymétrie de la ZEE guinéenne

<i>Profondeur (m)</i>	<i>0 - 10</i>	<i>10 - 20</i>	<i>20 - 40</i>	<i>40 - 100</i>	<i>100 - 200</i>	<i>Total</i>
<i>Surface (km²)</i>	5 339	6 498	18 134	10 679	2 267	42 917
<i>%</i>	12	15	42	25	5	

Dans ce plateau continental on retrouve des conditions naturelles (une pluviométrie abondante, un réseau hydrographique côtier important, une zone estuarienne couverte de formations denses de mangroves, un marnage et des débits importants) qui favorisent particulièrement le développement des ressources démersales côtières en Guinée (Domain et al. 1999, Domain et Bah 1993, Sidibé et al. 2000).

III.B LES RESSOURCES

L'hydroclimat et la sédimentologie du plateau continental guinéen influencent directement la distribution spatiale particulière des ressources et les activités de pêche. Pour ne considérer que les ressources démersales poissonnières, objets de concurrence entre les pêcheries artisanale et industrielle guinéennes, la communauté à sciaenidés, inféodée aux eaux chaudes et dessalées côtières, est la plus touchée par cette intense exploitation. Cette communauté bénéficie toute l'année de l'enrichissement d'un milieu peu profond, des apports continentaux des cours d'eau et de la matière organique provenant des mangroves.

En outre de plus, avec l'apparition récente de nouvelles techniques de pêche artisanale (ligne et palangre à glaces, augmentation du taux de motorisation) les communautés des sparidés et lutjanidés, concentrées plus au large sur des fonds sableux (20 à 40m de profondeur) et sur les rebords des vallées fossiles des cours d'eau côtiers, deviennent de plus en plus des ressources

compétitives pour les deux pêcheries maritimes guinéennes.

Comme on le constatera plus loin, les ressources pélagiques du large comme le chinchard (*Decapterus sp.*, *Trachurus trecae*), les sardinelles rondes (*Sardinella aurita*), les carangidés (*Caranx sp.*) ou les maquereaux (*Scomber japonicus*), ressources dont l'abondance est plutôt induite par la descente de l'upwelling sénégal-mauritanien, ne sont nullement impliquées dans ces concurrences. Elles sont concentrées au-delà des 50 milles de la ligne de base où, aussi à cause de leur faible valeur commerciale, aucune embarcation artisanale ne s'aventure. Il en est de même des filets maillants ciblant les ressources pélagiques côtières, le Bonga (*Ethmalosa fimbriata*) et les Sardinelles plates (*S. maderensis*) dont les captures accessoires sont très faibles.

IV. Analyse des interactions

IV.A INTERACTION AU NIVEAU DE L'ACCES A LA RESSOURCE

L'étude de la compétition entre pêcheries maritimes pour l'accès à la ressource peut être abordée à partir de plusieurs approches. L'une des approches est l'analyse de la composition spécifique des débarquements. Elle a été développée par LAUREC (1988) pour qui la compétition est directe quand les ressources visées sont les mêmes. Cette compétition directe peut être simple lorsque les tailles des espèces ciblées sont identiques ou séquentielle si les tailles des espèces sont différentes. Dans ce dernier cas, les prélèvements effectués par les pêcheries opérant en amont (sur les petites tailles) affectent directement l'abondance des classes de taille disponibles en aval. BAKHAYOKHO et KEBE (1991) présentent un exemple de compétition séquentielle à partir de l'exploitation de la seiche au Sénégal. Ils ont montré que les seiches capturées par les pêcheurs artisans sont de plus grande taille que celles pêchées par les industriels, si bien que leur production peut être affectée par les activités de ces derniers.

Une autre approche est l'analyse des volumes de capture réalisés par les pêcheries en compétition. Cette approche a été utilisée au Sénégal par DIALLO (1993) pour décrire la compétition entre piroguiers, chalutiers et sardiniers à travers les variations moyennes des captures par zone de débarquement.

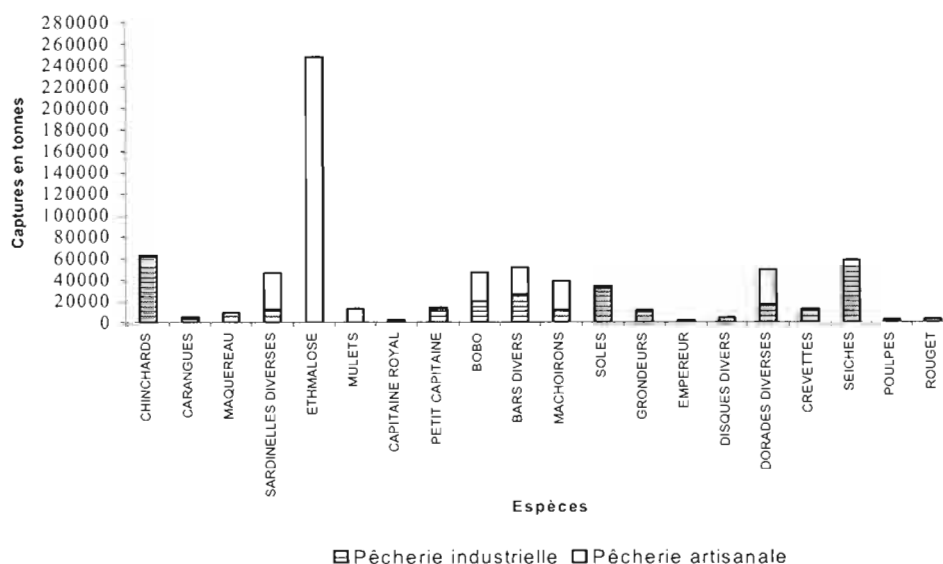
L'étude des compétitions pour l'accès à la ressource peut être également abordée à travers l'analyse des prises accessoires. En effet, une espèce prise accessoirement par l'une des pêcheries en compétition peut être l'espèce cible pour l'autre pêcherie. Au Sénégal, DIALLO (1993) donne un exemple à travers le cas des chalutiers crevettiers qui capturent beaucoup d'autres espèces démersales, notamment les machoirons qui font partie des espèces recherchées par la pêche

piroguière.

L'approche basée sur l'analyse des débarquements a été adoptée pour cette étude. Pour l'identification des espèces faisant l'objet de compétition entre les deux pêcheries, on a procédé au départ à la détermination des profils de captures pour l'ensemble des groupes d'espèces débarqués (figure 1). Il ressort de cette analyse que les Sciaenidés (bobo, bars divers, petit capitaine, machoïrons) et les dorades diverses sont les principaux groupes d'espèces qui subissent les effets de la compétition au niveau des deux pêcheries maritimes guinéennes

Après cette phase d'identification, la compétition entre les métiers pour les groupes d'espèce identifiés a été décrite. Pour une représentation aisée des niveaux de compétition, trois groupes de combinaison de deux espèces ont été constitués: pélagiques (sardinelles ou *Sardinella, sp.*) et scieanidés côtiers (petits capitaines ou *Galeoides decadactylus*) ; deux scianidés côtiers que sont le bobo (*P. elongatus*) et les bars divers (*Pseudotolithus sp.*) ; un scianidé côtier (les machoïrons ou *Arius sp.*) et un sparidé (les dorades diverses ou *Dentex sp., P. bellotii, P. caeruleostictus*). La figure 1 présente les captures agrégées des pêcheries artisanale et industrielle sur cinq ans, toutes espèces confondues. Il est ainsi aisé de définir la dizaine d'espèces sur lesquelles s'exerce la compétition entre les deux pêcheries maritimes.

Figure 1 : Profil de capture des pêcheries artisanales et industrielles (de 1995 à 1999)

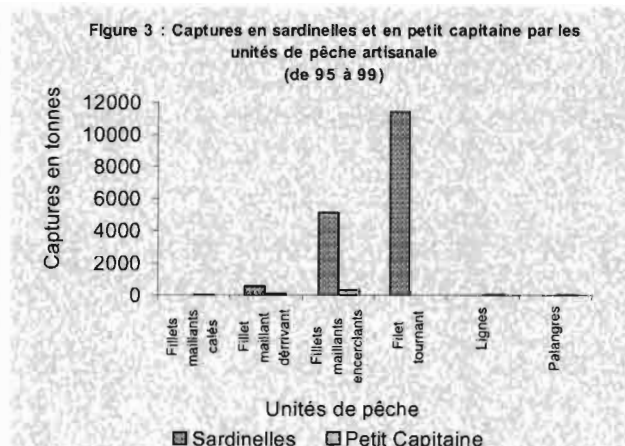
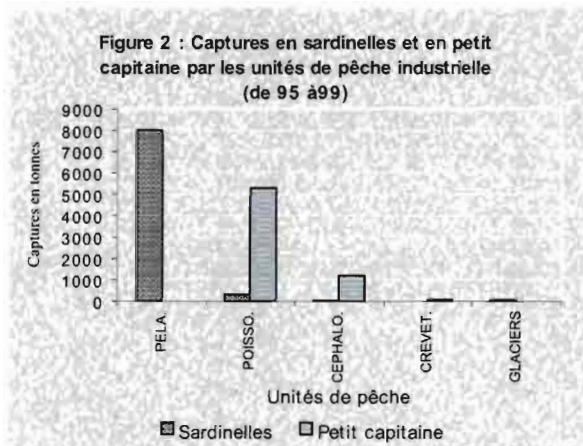


IV.A-1 Compétition pour la capture des sardinelles et des petits capitaines

Concernant le premier groupe de ressources, les sardinelles et les petits capitaines (figure 2), il ressort que les premières sont presque exclusivement pêchées par les poissonniers pélagiques de

la pêche industrielle qui évoluent au-delà de 50 milles marins Anonyme (2000). Une proportion insignifiante est retrouvée dans les déclarations de capture des navires de pêche démersale industrielle (poissonniers, céphalopodiers et crevettiers) mais aussi chez les filets maillants calés, dérivants et/ ou encerclants de la pêche artisanale. Les sardinelles demeurent des ressources du large très inféodées à l'upwelling sénégal-mauritanien, c'est dire qu'elle ne font l'objet d'aucune compétition entre les deux pêcheries.

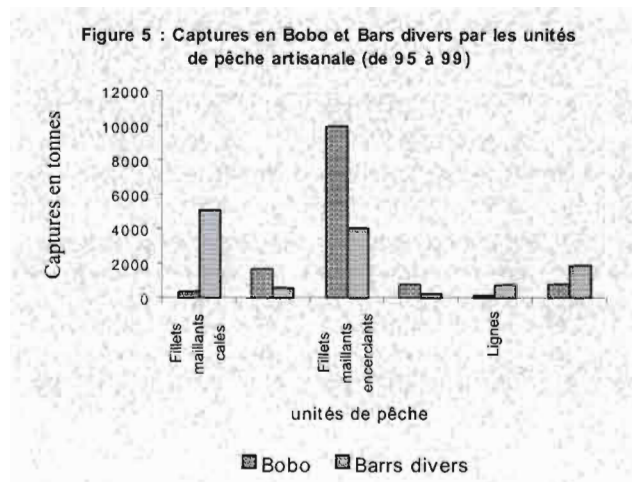
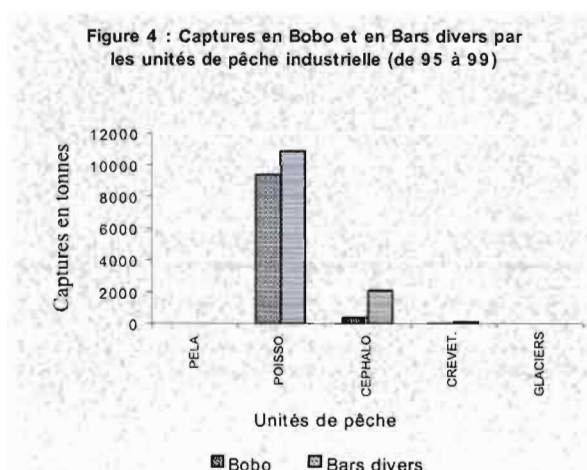
Par contre les petits capitaines, ressources de haute valeur commerciale appartenant à la communauté à scianidés côtiers, sont ciblés principalement par les poissonniers démersaux de la pêche industrielle et par les filets maillants encerclants et les filets tournants de la pêche artisanale (figure 3). Si les quantités pêchées par les poissonniers industriels et par les filets maillants encerclants artisanaux sont comparables (environ 4000 tonnes pour chaque engin) cette ressource semble être la principale espèce cible des filets tournants qui exercent une pression de pêche presque autant égale à celle des deux premiers engins réunis. Même si les deux engins de la pêche artisanale sont prédominants, il n'y a aucune compétition remarquable entre les deux pêcheries sur cette espèce.



IV.A-2 Compétition pour la capture de bobo et des bars divers

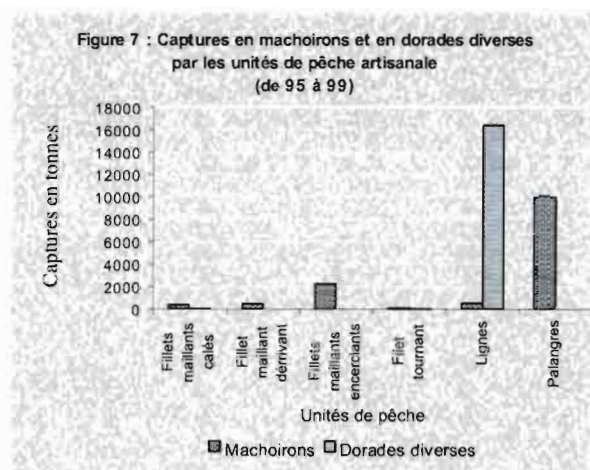
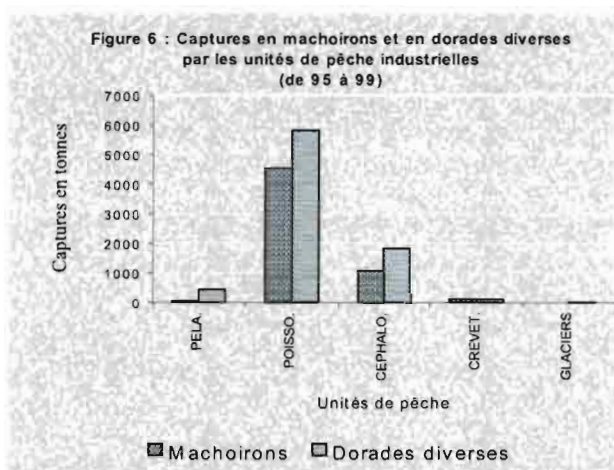
Le bobo et les bars divers du deuxième groupe sont deux espèces de la communauté à sciaenidés, présents sur des fonds inférieurs à 25m. La zone s'étendant jusqu'à ces profondeurs connaît actuellement un remarquable développement de l'effort de pêche de plusieurs engins de pêche artisanale et des chalutiers démersaux poissonniers, céphalopodiers et crevettiers côtiers. Les histogrammes des figures 4 et 5 reflètent la forte concurrence qu'exercent ces deux pêcheries sur les bars divers et les bobo. Les filets maillants calés, dérivants et encerclants de la pêche artisanale font plus de 90 % des captures tandis qu'en pêche industrielle seulement les poissonniers démersaux déploient un tel effort. La part notable des lignes et palangres dans les captures de bars

divers mérite plus d'analyse quand on sait que ces deux engins évoluent principalement sur des fonds sableux et rocheux.



IV.A-3 Compétition pour la capture des machoirons et des dorades

Le machoiron et les dorades (troisième cas de figure de la compétition sur les ressources entre la pêche artisanale et la pêche industrielle) sont deux ressources de haute valeur commerciale ciblées par les deux pêcheries maritimes mais dont les zones d'abondance sont en fait différentes (figure 6 et 7). Tandis que les machoirons sont des ressources inféodées aux fonds vaseux et à des profondeurs de moins de 20m, les dorades appartiennent à la communauté à sparidés, ressources plutôt concentrée sur des fonds sableux plus au large à des profondeurs supérieure à 20 m. C'est d'ailleurs pourquoi la compétition entre pêche artisanale et pêche industrielle se remarque plutôt à travers les lignes et les palangres. Alors que la compétition sur les machoirons se manifeste entre les poissonniers démersaux de la pêche industrielle et les palangres de la pêche artisanale, celle qui se développe au niveau des dorades diverses se remarque plutôt entre les pêcheurs artisans à la ligne et les mêmes poissonniers démersaux de la pêche industrielle.



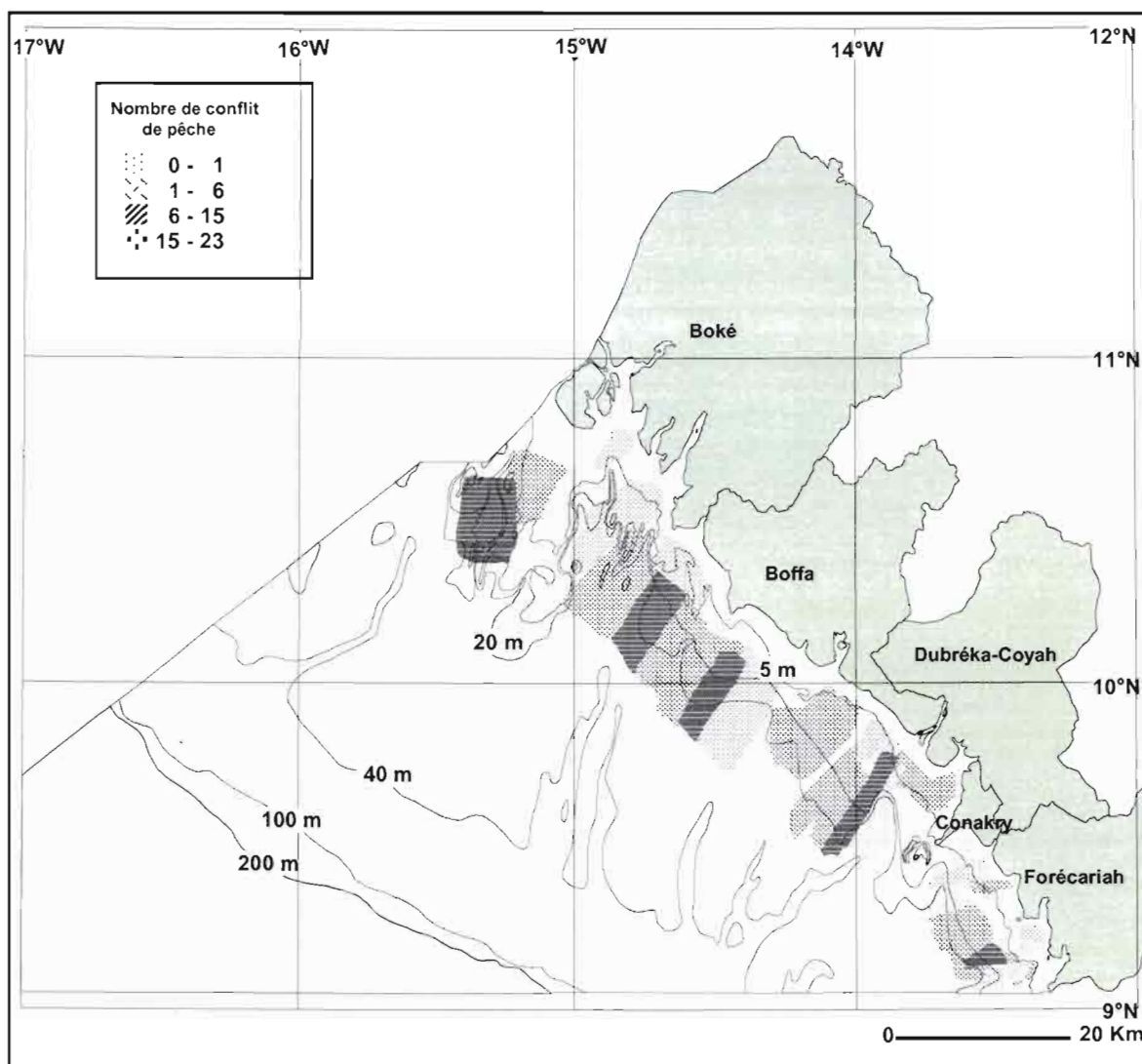
IV.B INTERACTION AU NIVEAU DE L'ACCES A L'ESPACE

Une étude antérieure réalisée dans le cadre de l'Observatoire des Pêches de Guinée (Chavance et Diallo, 1995) avait produit des représentations cartographiques des zones de pêche des pêcheries artisanale et industrielle (Anonyme – Atlas des Pêches 1997). Liant les coordonnées géographiques des zones d'effort de pêche à la nature sédimentologique des fonds marins et aux profondeurs d'abondance des ressources halieutiques, il a été constaté que les deux pêcheries maritimes évoluaient sur le même périmètre d'abondance des espèces de haute valeur commerciale appartenant aux communautés à scieanidés, à sparidés et à lutjanidés. Ce qui serait la cause de la compétition qui se manifeste entre elles.

D'une manière générale, tous les engins qui opèrent dans les mêmes secteurs sont potentiellement en compétition pour l'espace, lorsque les activités s'exercent en même temps (DARDIGNAC et DURAND, 1988). En Guinée, les interactions d'ordre spatial entre la pêche artisanale et la pêche industrielle découlent, d'une part, de l'extension à la côte des activités illégales de la pêche industrielle pour profiter des rendements élevés que l'on y rencontre et d'autre part, de l'extension vers le large des activités de la pêche artisanale qui a agrandi son autonomie grâce à la motorisation des embarcations (CHAVANCHE P. et al 1997). Une première analyse contrastée, voire opposée des activités de la pêche artisanale et de la pêche industrielle montre que ces deux pêcheries ont en commun de nombreuses zones de pêche. Ces zones peuvent présenter un risque de conflit en matière d'accès à l'espace de pêche.

Un recensement des conflits de pêche effectué en 1998 et 2000, couvrant la période 1992 à 2000 (Carte n° 1) confirme ces risques de conflit. La distribution spatiale des conflits recensés pendant cette période indique que les accrochages se produisent presque tout le long de la côte. Ils sont plus importants dans les zones où les activités des deux pêcheries se côtoient de plus. Au Nord, les zones les plus conflictuelles observées sont essentiellement le secteur de Cap Verga, zone qui

s'étend du sud de la pointe Cap Verga jusqu'à l'embouchure du Rio Compony. A l'extrême Nord, au voisinage de la ligne frontalière avec la Guinée Bissau, les accrochages ont été plus fréquents dans la zone des Iles Alcatras. Le secteur situé entre l'embouchure du Konkouré et celui de la Fatala est également l'une des zones où les conflits se produisent fréquemment. Au sud de Conakry, dans le secteur de Forécariah, c'est dans la zone de Matakang que les conflits se produisent le plus. C'est la zone la plus fréquentée par les piroguiers dans cette partie du littoral.



Carte n°1 : Répartition spatiale des conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle (enquêtes effectuées en 1998 et 2000 sur la période de conflit : de 1992 à 2000.

Parallèlement à ces conflits spatiaux qui affaiblissent les efforts de la pêche artisanale par des pertes d'engins et d'embarcations (des pertes en vies humaines sont également déplorées). Il y a lieu aussi de noter la complémentarité qui se manifeste entre les deux pêcheries, notamment au niveau des marchés extérieurs et intérieurs.

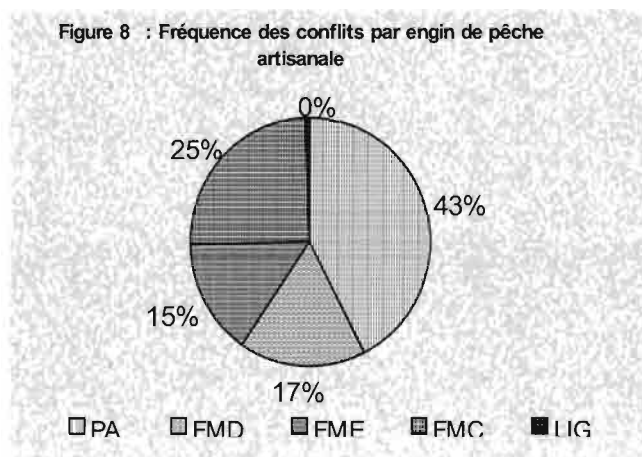
V. Description des conflits de pêche

V.A IMPORTANCE DES CONFLITS PAR TYPE D'ENGIN DE PECHE

Il a été constaté que sur 230 cas de conflits de pêche enregistrés pour la période d'enquête, les interactions spatiales sont plus fréquentes entre les chalutiers et les pêcheurs à la palangre et aux filets maillants calés de la pêche artisanale. Au total 68 % des conflits ont été observés chez ces deux types d'unité de pêche avec respectivement 43 % pour les palangriers et 25 % pour les unités qui utilisent les filets maillants calés. Viennent ensuite les filets maillants dérivants et les filets encerclants, avec respectivement 17% et 15% des cas recensés (figure 8).

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ces différences de fréquence des conflits chez les unités de pêche. Le premier facteur est lié aux horaires de sortie de pêche. Les unités de pêche à la palangre et au filet maillant dérivant font essentiellement des sorties nocturnes, période pendant laquelle les chalutiers démersaux se déploient de plus en plus près des côtes, dans les zones où la réglementation interdit la pêche aux chaluts.

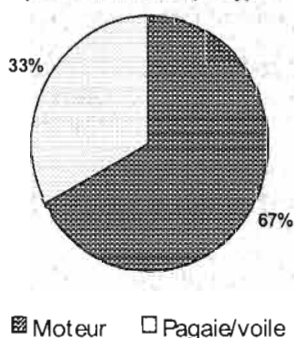
Le deuxième facteur de la fréquence des conflits, comme décrit précédemment, est lié à la ressource proprement dite. En exemple, les palangriers, qui ciblent essentiellement les machoïrons, sont en compétition avec les poissonniers de la pêche industrielle pour la capture de cette espèce. De 1995 à 1999, plus de 4500 tonnes de machoïrons ont ainsi été débarquées par les poissonniers démersaux contre environ 9600 tonnes pour les pêcheurs à la palangre. Pour la capture du bobo et des bars divers, ces mêmes poissonniers démersaux rivalisent avec les pêcheurs aux filets maillants calés et ceux qui utilisent les filets maillants encerclants.



V.B MOBILITE ET CONFLIT DE PECHE

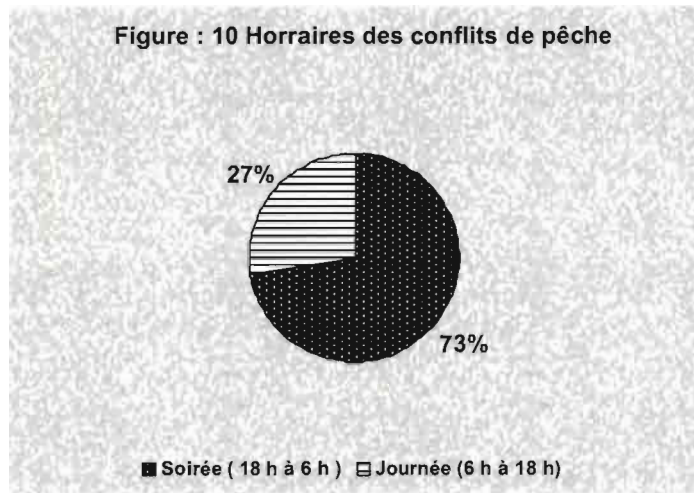
La mobilité de l'unité de pêche a aussi un effet significatif sur la fréquence des conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. Les observations montrent que les interactions spatiales sont plus fréquentes chez les embarcations motorisées que celles qui se déplacent par voile ou pagaie. Plus de 85 % des conflits sont observés chez les unités motorisées. L'importance de la fréquence des conflits s'explique ici par l'amélioration de leur autonomie de déplacement qui leur permet d'augmenter leur rayon d'action. Cette observation a été faite par M. DIOP et A. D. DIA (1999) en Mauritanie où le phénomène de conflit entre pêcheurs artisans et chalutiers industriels a augmenté avec l'augmentation du taux de motorisation des barques et l'amélioration des moyens de conservation du poisson chez les pêcheurs artisans.

Figure 9 : Fréquence des conflits par type de mobilité



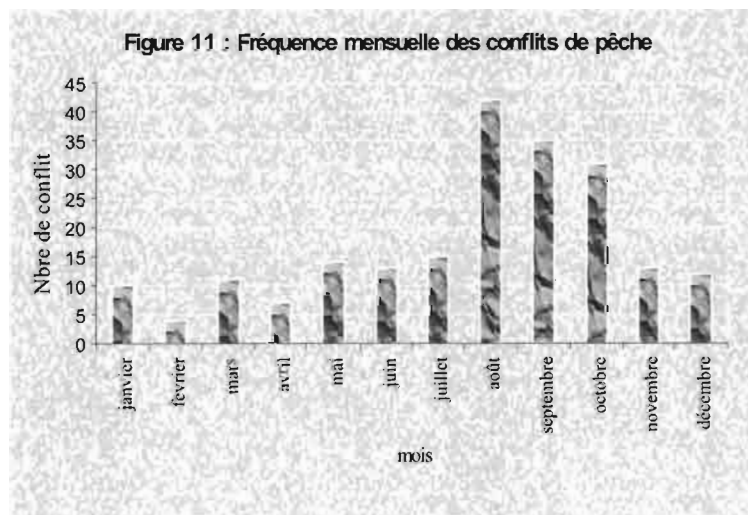
V.C VARIABILITE DES CONFLITS A L'ECHELLE DE LA JOURNEE

Il a été constaté que plus de 70 % des accrochages entre pêcheurs artisans et chalutiers de la pêche industrielle ont lieu la nuit entre 18 heures et 6 heures du matin, pendant qu'environ 25 % seulement se produisent entre 6 heures et 18 heures (figure10). De jour, il n'y a pratiquement pas de différence entre 6 heures - 12 heures et 12 heures - 18 heures. Le choix de la période nocturne par les chalutiers pour intensifier leurs incursions dans les zones côtières qui leur sont interdites par la législation en la matière fait partie des stratégies de camouflage utilisées par ces navires. Apparemment la surveillance côtière est relâchée à ces moments et les patrons de pêche, connaissant bien les fonds côtiers, peuvent y évoluer tous feux de repérage éteints, comme le constatent les pêcheurs artisans à leurs dépens. Au Sénégal, CORMIER SALEM (1992) a observé ce type de comportement chez les pêcheurs industriels impliqués dans les conflits avec les pêcheurs artisans. La plupart des infractions relevées y avaient lieu la nuit.



V.D VARIABILITE MENSUELLE DES CONFLITS DE PECHE

Les conflits entre les deux pêcheries maritimes sont observés pendant toute l'année dans les eaux guinéennes. Ils sont plus fréquents en saison pluvieuse, particulièrement d'août à octobre (Figure 11). Selon DOMAIN (1989), cette saison des pluies est caractérisée par l'augmentation de l'abondance de la faune marine dans toute la zone côtière guinéenne due à son enrichissement en alluvions et en sels nutritifs apportés par les crues. L'augmentation de la richesse faunistique en cette période, surtout de la communauté à sciaenidés côtiers, entraîne une forte attraction des chalutiers industriels vers cette partie de la ZEE ; ce qui accroît considérablement les risques de collision entre les navires industriels et les unités de pêche artisanale.



V.E VARIABILITE DES CONFLITS DE PECHE AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

Pour la période d'enquête de 1992 à 2000, les conflits entre les piroguiers et les unités de pêche industrielle ont augmenté à partir de 1997 avec un pic de près de 80 cas en 1999 (figure12). Cette tendance est corrélée à l'augmentation de l'effort (nombre de jour de mer) des chalutiers de la pêche industrielle. Par contre, pendant la même période, l'effort des piroguiers a diminué presque de moitié (figure13).

Figure 12 : Evolution annuelle des conflits de pêche

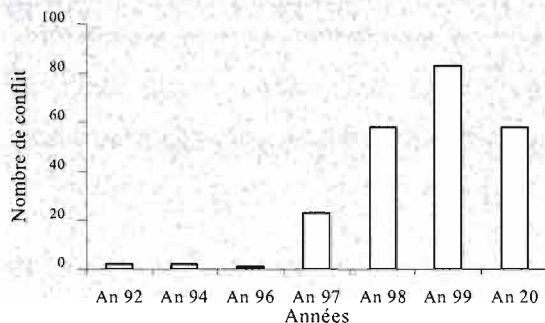
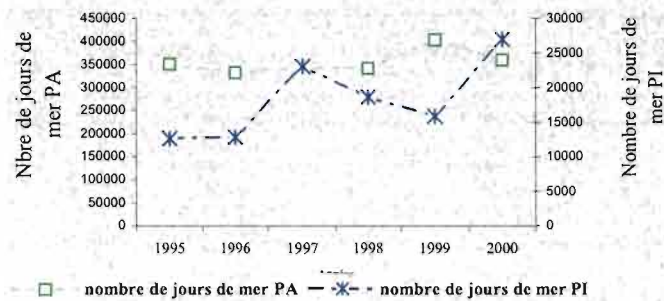


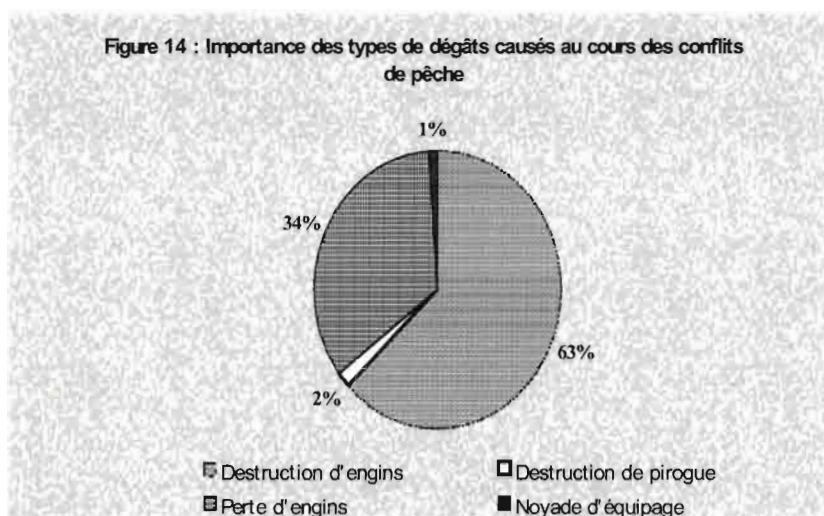
Figure 13 : Evolution annuelle de l'effort en nombre de jour de mer des pêcheries artisanale et industrielle



V.F LES DEGATS OBSERVES AU COURS DES CONFLITS DE PECHE

Une série de dégâts est observée chez les pêcheurs artisans au cours des interactions avec les chalutiers de pêche industrielle pour l'accès à l'espace et à la ressource. Ces dégâts sont entre autres : les destructions d'engins de pêche, les pertes d'engins de pêche, les destructions de pirogue, les pertes de pirogue et de moteur, les noyades d'équipage et des pertes en vies humaines. Par ordre d'importance des dégâts, les destructions d'engins de pêche sont les plus fréquentes et constituent plus de 60 % des cas de conflit enregistrés (figure 14). Elles sont suivies par les pertes d'engins qui représentent plus de 30 % des dégâts. Par contre, les destructions de pirogue et les noyades d'équipage sont les moins observés et représentent 3 % des conflits déclarés.

Ces séries de dégâts ont été décrites dans la plupart des pêcheries artisanales de la sous région ouest-africaine. Se référant aux plaintes des pêcheurs de la Casamance (Sénégal), CORMIER SALEM notait dès 1992 des cas de destruction de filets et des embarcations de pêche artisanale. Evidemment, l'ampleur des destructions, exprimée en longueur varie selon le type d'engin de pêche. Elle se situe entre 400 et 600 mètres pour les filets maillants calés, les filets maillants dérivants et les filets maillants encerclants et atteint 1500 mètres pour la pêche à la palangre.



V.G COUT DES DESTRUCTIONS ET DES PERTES D'ENGS DE PECHE

Les coûts des dommages causés sur les engins de pêche varient en fonction du type d'engin de pêche, de l'importance du dégât (longueur et chute pour les filets), du type de dégât. Selon les résultats des enquêtes de l'étude, les coûts de destruction et de perte d'engins observés varient généralement de 80.000 à 3.600.000 francs guinéens en ce qui concerne les filets, et de 150.000 à 7.000.000 franc guinéen pour les embarcations (tableau3). Les dégâts les plus coûteux ont été enregistrés chez les pêcheurs au filet maillant calé (3.600.000 pour les destructions d'engins de pêche et 7.000.000 francs guinéens pour les pertes d'engins de pêche.

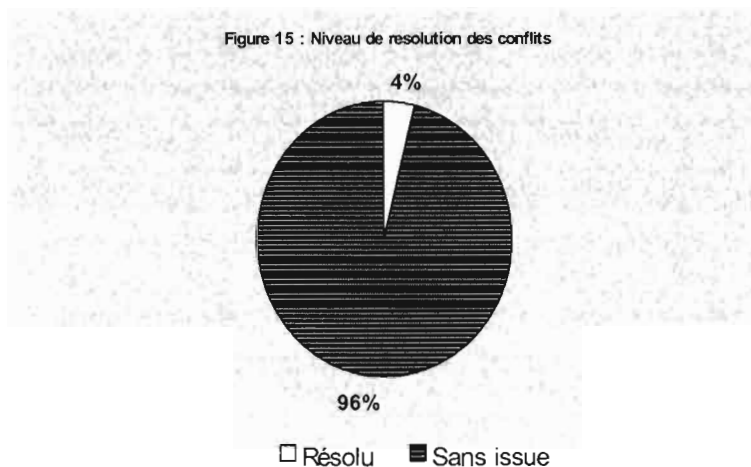
Tableau 3 : Gammes des coûts de perte et de destruction des engins de pêche

Engin de pêche	Pertes d'engin			Destructions d'engin				
	Intervalle valeurs(FG)	de	Moyenne (FG)	Nombre de cas observés	Intervalle valeurs(FG)	de	Moyenne (FG)	Nombre de cas observés
Filet maillant encerclant	200.000	à	2.422.500	7	700.000	à	885976	21
	5.900.000				2.000.000			
Filet maillant calé	200.000	à	1.089.031	16	80.000 à 3.600.000		647720	41
	7.000.000							
Filet maillant dérivant	350.000	à	1.008.333	6	50.000 à 996.000		430732	28
	1.700.000							
Palangre	150.000	à	9.196.05	38	100.000	à	884621	38
	4.500.000				3.500.000			

V.H RESOLUTION DES CONFLITS DE PECHE

Malgré le volume important des pertes ainsi constatées, la quasi-totalité des conflits déclarés par les pêcheurs est resté sans issue. Cette situation s'explique notamment par les difficultés qu'ont les

pêcheurs artisans à identifier les navires impliqués dans les accrochages avec eux. Il a été déjà démontré que les conflits sont plus fréquents aux heures nocturnes. A ces heures, les chalutiers se déplacent souvent tous feux éteints, pour éviter ainsi de se faire repérer par la surveillance côtière. Souvent d'ailleurs, selon les déclarations des pêcheurs, les noms des navires sont cachés et recouverts conséquemment. Ces enquêtes ont montré que les navires impliqués dans plus de 80 % des conflits n'ont pas été identifiés par les pêcheurs.



Conclusion

Après un bref aperçu des mesures qui réglementent l'accès aux ressources halieutiques guinéennes, les principaux aspects de la compétition et des conflits observés entre la pêche artisanale et la pêche industrielle ont été décrits. Ils concernent l'exploitation des ressources et l'accès à l'espace.

L'analyse des profils de capture des pêcheries artisanale et industrielle montre que la compétition observée pour l'exploitation des ressources halieutiques est plus marquée au niveau de la communauté à scianidés (bobo, machoirons et bars divers), à polynemidés (petit capitaine), à sparidés (dorades diverses). Les principales espèces qui appartiennent à ces communautés sont non seulement très appréciées au niveau local, mais aussi très largement sollicitées sur les marchés extérieurs. Elles sont en majorité classées dans le groupe des espèces à haute valeur commerciale.

Ces facteurs apparemment très incitatifs contribuent vraisemblablement à l'augmentation de la pression de pêche exercée par les flottilles en compétition. Pour l'accès à ces ressources, la flottille industrielle poissonnière constitue le type de pêche le plus impliqué. Elle rivalise avec la quasi-totalité des unités de pêche artisanale guinéenne.

Les engins fixes (palangre, filet maillant calé), de par la technique de leur mise en œuvre, sont les plus exposés aux conflits avec les unités de pêche industrielle. A cause de leurs longueurs, ces engins peuvent être étalés sur plus de 4 km et la durée de leur pose peut atteindre 6 heures. Ils ciblent essentiellement les mêmes ressources et exploitent les mêmes espaces que les chalutiers, qui s'infiltrèrent dans la plupart des cas dans les zones côtières réservées à la pêche artisanale.

Ces incursions provoquent chez les pêcheurs artisans des dégâts dont les plus importants (plus de 60 % des cas observés) sont les destructions d'engins (déchirure de filets et / ou coupure de cordage ou de la ligne). Ces destructions sont suivies par ordre d'importance par les cas de pertes d'engins de pêche, les destructions de pirogue et les noyades d'équipage.

L'analyse de la variation de la fréquence des conflits à l'échelle de la journée a montré que les accrochages sont plus fréquents la nuit entre 18 heures et 6 heures du matin. Ceci peut être interprété comme une stratégie de camouflage adoptée par les chalutiers pour échapper à la surveillance côtière. Les incursions des navires dans la zone côtière pendant cette période rendent difficile leur identification par les pêcheurs. Cette difficulté d'identification des navires limite les possibilités de toute forme de poursuite, ce qui se traduit par le taux élevé de conflits non résolus déclarés par les pêcheurs artisans.

Bibliographie

- **BAKHAYOKHO M. ; KEBE M. (1991)**, Problématique des relations entre la pêche artisanale et la pêche industrielle : cas des ressources démersales. *in* La recherche face à la pêche artisanale, Symp. Int. ORSTOM - IFREMER, Montpellier France, 3 - 7 juillet 1989, (J. R.) DURAND, (J.) LEMOALLE et (J.) WEBER (éds) Paris, ORSTOM 19991.
- **CHAVANCE P. et al.**, Atlas des pêches maritimes de Guinée, ORSTOM - CNSHB. P 20 - 21.
- **CHAVANCE P. ; DIALLO A. (1995)**, La notion d'observatoire des pêches. 1. Objectifs, fonctions et propriétés d'un dispositif de suivi et de compréhension de la dynamique des exploitations halieutiques. 2. Une enquête sur la notion d'observatoire des pêches.; Doc. Sci. n° 28 ; CNSHB, 30 P.
- **CHAVANCE P. BANGOURA C. ; DAMIANO A. ; DIALLO. A. (1994)**, La pêche artisanale maritime Guinéenne en 1992. Description, types d'engins et type de pêche. Document scientifique n°26. CNSHB, p 29-30.
- **CNSHB (1995)**, Bulletin Statistique des pêches. Année 1995, N° 1 , 34 p.
- **CNSHB (1996)**, Bulletin Statistique des pêches. Année 1996, N° 2 , 35 p.
- **CNSHB (1997)**, Bulletin Statistique des pêches. Année 1997, N° 3, 44 p.
- **CNSHB (1998)**, Bulletin Statistique des pêches. Année 1998, N° 4, 44 p.
- **CNSHB/ IRD : 1995 - Rapport de fin de Projet sur les ressources accessibles à la pêche industrielle, 137 p.**
- **DARDIGNAC J. ; DURAND J. L. (1988)**, Compétition pour l'espace. *in* : Les pêcheries du Golfe de

Gascogne. Bilan des connaissances. Rapp. Scient. et Tech. IFREMER n°9 P183 - 191.

- **DIALLO M. (1999)**, Appréhension et identification d'un système de gestion du secteur halieutique guinéen». Mémoire de D.E.S.S. Gestion et Dynamisation du Développement, de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble II, soutenu le 01/10/99. 50 pages + annexes.
- **DIALLO M. (1993)**, Analyse des interactions entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. Mémoire de confirmation INSRA; CRODT. PP10 , 31 P.
- **DIOURY F. (1958)**, Pêche artisanale et pêche industrielle dans les pays en développement : Concurrence ou complémentarité ? *in* Marie - Christine CORMIER SALEM - Gestion et évolution des espaces aquatiques : La Casamance, Edition de l'ORSTOM, Col. Etudes et Thèses Paris, 484 P.
- **DOMAIN F. (1989)**, Rapport des campagnes de chalutages du N. O André Nizery dans les eaux de la Guinée de 1985 à 1988, Rapport N°5. CNSHB, O RSTOM P82.
- **DOMAIN F. ; BAH MAMADOU O. (1993)**, Carte sédimentologique du plateau continental guinéen (avec Notice explicative N° 108), CNSHB/ IRD
- **DOMAIN F. et al. (1999)**, Typologie générale des ressources démersales du plateau continental. *in* DOMAIN (F.), P. CHAVANCE, DIALLO (A.) : La pêche côtière en Guinée : ressources et exploitation, IRD/CNHB 1999. , PP 57-61, 393 P.
- **LAUREC A. (1988)**, Problématique d'ensemble. *in* : DIALLO (M.), 1993 Analyse des interactions entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. Mémoire de confirmation INSRA; CRODT. PP10, 31 P.
- **MARIE C. C. S. (1992)**, Gestion et évolution des espaces aquatiques : La Casamance, Edition de l'ORSTOM, Col. Etudes et Thèses Paris. P 583.
- **MATTHIEU L. ; MORIZE E. ; TRAORE S. (1999)**, La pêche industrielle en Guinée : état et bilan des données disponibles. *in* DOMAIN (F.), P. CHAVANCE, DIALLO (A.) : La pêche côtière en Guinée : ressources et exploitation, IRD/CNHB 1999. , PP 174-175, 393 P.
- **MIKA D. ; DAIM. D. (1999)**, Pêcheries maritimes mauritaniennes : Quelles régulations pour une gestion durable ? *in* Les espaces de l'halieutique (pré - actes), 4è forum halieumétrique du 29 juin au 1^{er} juillet 1999, P 195.
- **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES** - Arrêté N° 007 / 93 / MARA / CAB : 1994 - les types de pêche autorisés et leurs zones d'activité.
- **MINISTERE GUINEEN DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (2000)**, Plan de pêche pp. 10 - 11
- **SIDIBE, (A.), GASCUEL, (D.), DOMAIN, (F.) et CHAVANCE (P).**, 2000 - Estimation d'abondance et changement de répartition spatiale : le cas du bobo (*Pseudotilites elongatus*) en Guinée. *in* Les espaces de l'Halieutique. Collection Colloques et Séminaires. Editions IRD 2000, p. 75 - 98